

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil seize le 28 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

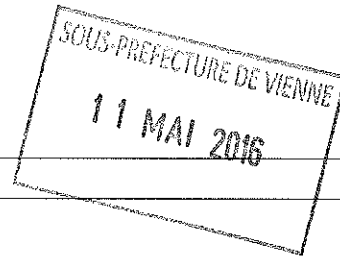
Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : HUREL Noël,

Date de la convocation : 22 avril 2016

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth



Objet de la délibération : Suppression et création de poste

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, et de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, en raison d'un départ à la retraite, entraînant de ce fait la suppression d'un poste non permanent créé pour assurer le remplacement du titulaire absent,

Madame le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

La suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, permanent à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2016,

Le tableau des emplois prendra en compte cette modification.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif principal de 1ère classe,
Grade : Echelle 6

- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 64110.

Adopte à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 28 avril 2016

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

